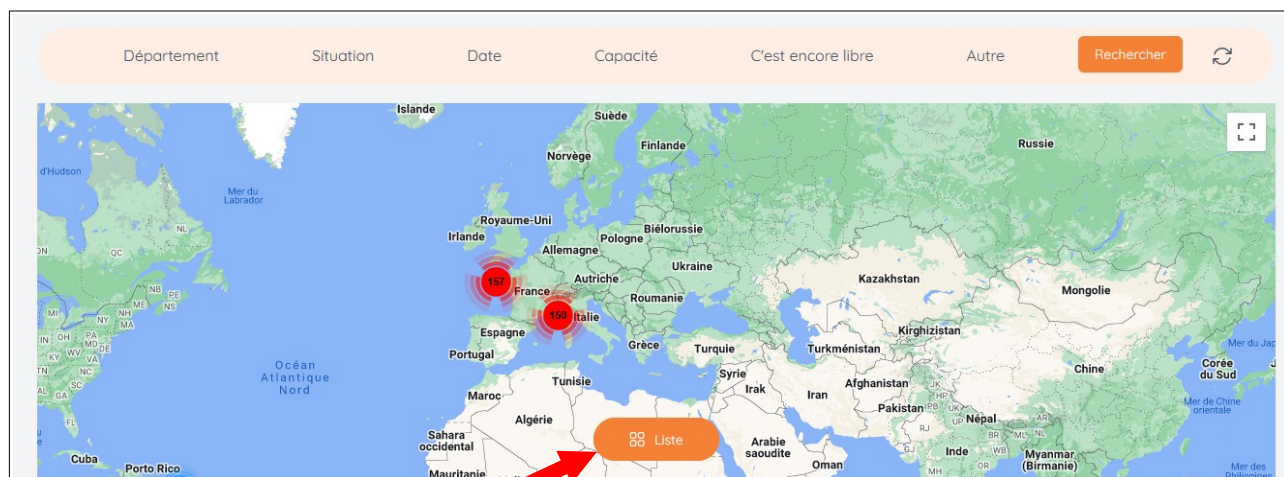


# TUTORIEL – OLGUA

## 3 - Unités d'accueil

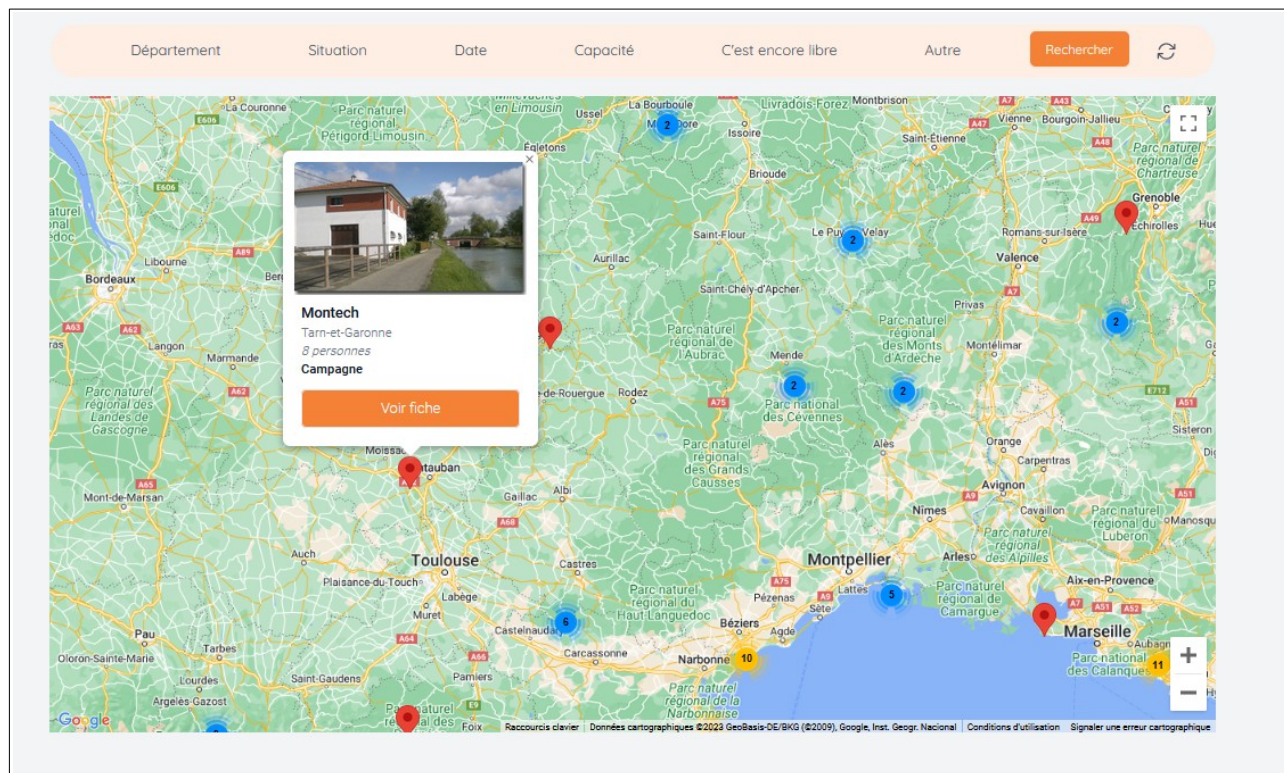
### 1 – Les unités d'accueil - UA

- Après vous êtes connecté avec vos identifiants sur votre espace personnel, vous accédez directement à la carte des UA et les différents critères de recherche.



Vous pouvez avoir la liste ici

- Zoomez sur la carte et localisez précisément une UA et sa fiche individuelle.



**Attention ! Il peut y avoir des erreurs de localisation d'une unité d'accueil. Veillez à bien ouvrir la fiche de l'UA et à vérifier son emplacement.**

## 2 - Faire une demande de réservation

Ouvrez la fiche de l'UA que vous souhaitez et cliquez sur « créer une demande de réservation »

**Calvi 1**  
(Dernière mise à jour le 13/10/2022)

Villa de 100 m<sup>2</sup> sur terrain clos de 500 m<sup>2</sup>, située dans un quartier calme. Centre ville : 400 mètres - Plage : 5 mn - Tarifs été du 1er mai au 31 octobre : 650 € la semaine - Tarif hiver du 1er novembre au 30 avril : 370€ la semaine - Les séjours débutent le samedi à partir de 13 h et se terminent le samedi à 11 h - Séjours limités à deux semaines maximum en juin, juillet et août.  
Les demandes de séjour doivent nous parvenir :  
- avant le 15 novembre pour les séjours de printemps  
- avant le 15 janvier pour les séjours d'été.

**Descriptif du logement**

Capacité 10 personnes	Nombre de chambres 3
--------------------------	-------------------------

**Description des couchages**  
2 chambres avec 1 lit en M40  
1 chambre avec 4 lits superposés en 90  
1 banquette BZ 2 places dans le séjour.

Apporter draps, toiles de traversins, nécessaire de toilette et torchons.

Accessible en transports en commun  
Non

✓ Cuisine    ✓ Salon/séjour    ✓ Salle d'eau    ✓ WC

**Equipements**

✓ Four    ✓ Micro-ondes    ✓ Lave-linge    ✓ Terrain clos  
✓ Barbecue    ✓ Jardin

**Localisation**

**Contact**

ASCEE    Nom  
ASCEE 2B    Marie-Paule BERARD  
Adresse    Téléphone  
DMLC / ASCEE 2B & bd Benoite    04 95 32 97 53  
Domest CS 6000920411 Bastia  
Cedex 09  
Mail  
ascee2b@ccar.net

**Tarifs**

Tarif saison 650 €	Tarif hors saison 370 €	Tarif week-end
-----------------------	----------------------------	----------------

Le tarif correspond au tarif minimum, une augmentation pourra être appliquée aux agents ne faisant pas partie du pôle ministériel (MTE - MCT - Mer) ou d'un établissement public conventionné et/ou en fonction du quotient familial.

**Caution(s) et taxe(s)**

Caution  
300 €

[Créer une demande de réservation](#)

- Remplissez votre demande de séjour en indiquant les participants (1), les unités d'accueil demandées (2), les dates souhaitées (3) et n'hésitez pas à rajouter toutes informations utiles (4) et envoyer la demande (5).

**Demande de séjour sur l'ASCEE 2B**

**Informations personnelles** [Modifier](#)

Prénom Laurene	Nom GIULIANI
Adresse 74 Lot Roc Blanc 81350 CRESPINET	Email laurene.giuliani@live.fr
Tél. 1 06 15 07 49 13	Tél. 2

**Occupants** [Modifier](#)  
*Attention, pour des raisons d'assurance, il est impératif de renseigner l'ensemble des participants au séjour*

Laurene GIULIANI adherent - 06/02/1987	YANNICK LENOIR conjoint - 03/08/1989
---	---

**Unités d'accueil demandées** [Ajouter une unité d'accueil à la demande](#)

Calvi 1  
10 personnes

**Dates demandées** [Modifier](#)  
*Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 périodes différentes. Si vous êtes flexible sur les dates merci de le préciser dans le champ "Ajouter une remarque"*

Vous n'avez sélectionné aucune date

Ajouter une remarque

[Annuler la demande](#) [Envoyer la demande](#)

Dès qu'une demande de séjour est accordée par le gestionnaire, le planning de disponibilité d'une UA est automatiquement mis à jour. Par conséquent, si vous faites une recherche avec un critère de dates, les unités d'accueil proposées sont disponibles aux dates demandées.



**Attention ! Le dépôt d'une demande de séjour doit toujours respecter les dates limites imposée :**

- **pour les vacances d'été juillet-août: dépôt de la demande avant le 15 janvier**
- **pour les vacances d'hiver période scolaire : dépôt de la demande avant le 15 septembre**

**Les attributions et refus de séjour seront notifiés dans les semaines suivantes.**